



Pièces à fournir pour la création d'une SARL

1. La copie des extraits de naissance de tous les associés
2. La copie d'une pièce d'identité de chaque associé (CNI ou passeport ou carte de résident)
3. L'original du casier judiciaire du ou des gérant(s) datant de moins de 03 mois
4. L'adresse du local du siège social pour la rédaction du contrat de bail
5. Le numéro de la boîte postale
6. Le plan de localisation du local

N.B : Dans le cas où vous ne disposez pas d'un local et/ou d'une boîte postale pour votre activité, DOME CONSULTING met à votre disposition une domiciliation virtuelle et / ou une boîte postale pour les besoins de la création de votre Société et fournira donc le plan de localisation.